

Projet « Tadamon – Pour une justice de solidarité et de réinsertion » réf. Subventions CPP 2025 FIM N°67595 PO884868.

Termes de référence

Pour le recrutement de deux formateurs ou d'un bureau d'étude spécialisé en droit pénal et en accompagnement socio-professionnel et psychosocial, pour la réalisation de trois journées de formation interinstitutionnelle des acteurs régionaux sur les parcours d'accompagnement orientés vers la réinsertion.

1. Contexte

À partir de mars 2026, le projet « Tadamon – Pour une justice de solidarité et de réinsertion », est mis en œuvre par Progettomondo et s’inscrit dans le cadre du Programme conjoint Union européenne – Conseil de l’Europe « Vers une justice protectrice, accessible et efficace au Maroc (MA-JUST réf. Subventions CPP 2025 FIM N°67595 PO884868).

L’objectif de l’action est d’appuyer la réforme de la politique pénale nationale en soutenant la mise en œuvre effective des peines alternatives à la détention et la réduction de la population carcérale, à travers des dispositifs de réinsertion et de coordination interinstitutionnelle dans la région de Béni Mellal–Khénifra. En particulier, l’action s’inscrit dans la continuité des engagements du Royaume du Maroc en matière de réforme pénale et de promotion d’une justice équitable, proportionnée et centrée sur la réinsertion. Elle vise à traduire, dans un cadre opérationnel concret, les orientations de la loi 43-22 relative aux peines alternatives à la détention, récemment promulguée, en favorisant son application effective à travers une approche territoriale et participative.

L’approche adoptée par le Projet repose sur trois principes méthodologiques :

1. L’intégration multi-acteurs, qui rassemble les institutions publiques, les acteurs associatifs et le secteur privé autour d’une gouvernance territoriale partagée. Ce dialogue interinstitutionnel est structuré par la création d’une cellule régionale de coordination et la production d’un protocole régional définissant les rôles, responsabilités et procédures de collaboration ;
2. L’expérimentation opérationnelle, à travers la mise en œuvre de parcours de réinsertion et de mesures alternatives accompagnées d’un dispositif intégré d’appui juridique, psychosocial et socio-professionnel. Cette phase traduit concrètement les objectifs de la loi 43-22, tout en générant des données et des enseignements exploitables pour l’élaboration de politiques publiques basées sur l’évidence ;
3. La capitalisation et la diffusion, via des activités de sensibilisation citoyenne, de formation interinstitutionnelle et de dialogue national, qui assurent la visibilité de la réforme, son appropriation par les acteurs judiciaires et sociaux, et son acceptation par la société civile.

2. Objectif général de la prestation

L’objectif de cette prestation est de réaliser trois journées de formation à destination de 45 participants entre agents pénitentiaires, assistants sociaux, psychologues, représentants des collectivités territoriales, autorités judiciaires locales, Entraide Nationale, Direction régionale de la Santé, Direction régionale de l’AREF, Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus, OSC et structures d’accueil impliqués dans l’application des peines alternatives et des parcours de réinsertion. Cette formation a pour objectif de doter les intervenants d’outils techniques, sociaux et méthodologiques leur permettant d’accompagner efficacement les bénéficiaires des peines alternatives et de favoriser leur inclusion durable au sein de la communauté.

La formation sera animée par deux formateurs spécialisés, intervenant de manière complémentaire.

Un intervenant juridique, avocat ou cadre institutionnel, ouvrira la première journée afin de présenter le cadre légal et institutionnel des peines alternatives, leurs procédures d'application et les rôles respectifs des différentes institutions concernées.

Le reste du cycle sera conduit par un formateur spécialisé en accompagnement socio-professionnel, gestion des conflits et pratiques restauratives. Il assurera la conduite pédagogique des deuxième et troisième journées, centrées sur les techniques d'accompagnement, la communication interinstitutionnelle et la conception de parcours de réinsertion adaptés.

Cette complémentarité de profils permettra d'articuler la dimension juridique et institutionnelle avec les dimensions sociales et humaines, garantissant une approche cohérente et intégrée de la mise en œuvre des peines alternatives à la détention.

La formation sera organisée sur trois journées consécutives, selon une articulation indicative, présentée ci-dessous.

La première journée sera consacrée à la compréhension du cadre légal et institutionnel. Les participants examineront les dispositions de la loi 43-22 et de ses textes d'application, ainsi que les rôles et responsabilités respectifs des principaux acteurs impliqués. Cette première séquence permettra de clarifier les obligations légales et éthiques liées à l'accueil et au suivi des personnes concernées par les peines alternatives, ainsi que le rôle des institutions dans leur mise en œuvre.

La deuxième journée portera sur les techniques d'accompagnement social et psychosocial. Elle permettra d'aborder, d'une part, les besoins spécifiques des personnes ayant vécu une expérience carcérale et nécessitant un accompagnement vers la réinsertion, et, d'autre part, les enjeux et besoins des institutions appelées à les accompagner. Une attention particulière sera portée à la coordination entre acteurs et à la construction de parcours d'accompagnement adaptés.

La troisième journée sera orientée vers la réflexion sur les parcours de réinsertion individualisés et l'introduction des approches participatives et restauratives. Les participants seront amenés à travailler sur des pistes de structuration de parcours intégrés, combinant différentes dimensions d'accompagnement, en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité des dispositifs existants.

3. Résultats attendus

À l'issue de la formation :

- Les participants à la formation seront formés sur le cadre législatif et institutionnel des peines alternatives à la détention et de la libération conditionnelle et les différentes mesures prévues par la loi 43-22 et de ses textes d'application ;
- Les participants apprendront à identifier les différentes mesures prévues, leurs conditions d'éligibilité, les rôles des institutions concernées et les procédures associées, ainsi qu'à comprendre les mécanismes d'accompagnement et de réinsertion existants ;
- Les participants bénéficient des techniques d'accompagnement social et psychosocial, en mettant l'accent sur le travail en réseau.

4. Chronogramme et zone d'intervention

Il est prévu de réaliser la prestation entre la première et la deuxième semaine de Juin 2026, au Pôle doctorale de l'Universités Sultan Moulay Slimane de Béni Mellal.

Le calendrier de la formation pourra être modifié, en cas de contraintes exceptionnelles en concertation avec les parties concernées.

5. Consistance de la prestation

Cette prestation vise à consolider et renforcer les capacités techniques, sociales et méthodologiques des acteurs de la région pour garantir la mise en œuvre effective et coordonnée des peines alternatives à la détention.

Le/la/les formateur/rice/s devra/ont :

- Elaborer une note méthodologique décrivant la méthodologie pour l'organisation et le déroulement de la formation ;
- Participer à une réunion de cadrage de la prestation avec la Coordinatrice du projet Tadamon ;
- Animer la formation au profit des participants issus des acteurs associatifs, institutionnels et du secteur privé, mentionnés au point 2.

6. Approche méthodologique

Le/la/les formateur/rice/s devra :

- Recourir à une méthodologie interactive pour la facilitation des séances de la formation ;
- Utiliser une approche basée sur l'action ;
- Utiliser des modules de formation interactifs incluant des jeux de rôles, travaux de groupe, et études de cas pour renforcer les compétences des participants.

7. Livrables attendus

Le/la/les formateur/rice/s devra fournir :

- Les outils de gestion des séances de la formation en français ;
- Les fiches auto-évaluation (après et post-formation) ;
- Le rapport final de la formation en français. Ce dernier devrait mettre en évidence le déroulement de la formation, des photos, l'évaluation des acquis et de satisfaction, un résumé des échanges du groupe, des recommandations, les documents et supports utilisés lors de la formation (en annexe).

Le/la/les formateur/rice/s s'engage à remettre le rapport final dans un délai de 10 jours ouvrables après la formation et à y inclure les commentaires communiqués par Progettomondo Maroc.

8. Compétences requises

Le/la formateur/rice juriste de préférence devra posséder les qualifications et l'expérience suivantes :

- Formation universitaire (BAC+5) en sciences juridiques, ou tout autre parcours équivalent ;
- Une connaissance approfondie des lois et des réglementations liées au domaine, ainsi qu'une connaissance du contexte de la région, par rapport à la prise en charge des personnes vulnérables ;
- De bonnes compétences en communication et en pédagogie ;
- Une bonne expérience dans le domaine de l'animation/réalisation des formations/ateliers ;
- Une excellente maîtrise de l'arabe et français (à oral comme à l'écrit) ;
- Capacité à gérer le feedback et les critiques ;
- Capacités d'interagir en équipe et d'être proactif.

Le/la formateur/rice sociologue de préférence devra posséder les qualifications et l'expérience suivantes :

- Formation universitaire (BAC+5) en sciences sociales ou tout autre parcours équivalent ;
- La compétence en accompagnement juridique et social sera un atout. ;
- De bonnes compétences en communication et en pédagogie ;
- Une bonne expérience dans le domaine de l'animation/réalisation des formations/ateliers ;
- Une excellente maîtrise de l'arabe et français (à oral comme à l'écrit) ;
- Capacité à gérer le feedback et les critiques ;
- Capacités d'interagir en équipe et d'être proactif.

9. Modalités de remise des candidatures

Le/la/les formateur/rice/s est invité à soumettre la candidature, en envoyant les documents suivants :

- Un **Curriculum Vitae** détaillé mettant en évidence les expériences et qualifications pertinentes ;
- Une **offre technique** décrivant en détail les modalités de réalisation de la prestation. Cette description portera sur un aperçu assez détaillé du contenu de la formation, précisant, pour chaque module, les sujets qui seront effectivement couverts afin d'assurer la correspondance avec la description des TDR ;
- Une **proposition financière** (en TTC) exprimée sous la forme d'un montant forfaitaire tout compris en MAD.

10. Budget prévu et traitement économique

Le budget total disponible est d'environ **5 400 MAD tout compris** pour le profil de formateur/trice avec profil juridique, pour une journée de formation.

Le budget disponible pour le profil de formateur/trice en accompagnement socio-professionnel et gestion des conflits, pour une formation de deux jours, est d'environ **8 600 MAD tout compris.**

Le traitement économique fera l'objet d'un accord entre le/la/les formateur/rice/s et l'ONG Progettomondo.

11. Modalités de soumission de l'offre

Le dossier complet de candidature est à envoyer par voie électronique, avec pour objet « **Formation interinstitutionnelle des acteurs régionaux** », en précisant la formation pour laquelle il/elle soumet sa candidature, à l'adresse email marocco.bakkali@progettomondo.org.

La date limite de soumission des offres est fixée au **20/05/2026 à 24h00 heure** du Maroc.

Aucune candidature reçue après cette date ne sera examinée.

Seules les candidatures complètes et répondant aux exigences seront examinées.

Progettomondo accusera réception des dossiers et contactera uniquement les candidat/e/s présélectionné/e/s pour la suite du processus (éventuellement un entretien ou des échanges pour clarifier certains points de l'offre).

Étant donné l'urgence de la réalisation de l'activité, l'organisation se réserve le droit de procéder à la sélection avant la date limite de soumission des candidatures